

24.06.2011 – 09:19 Uhr

Retrait de l'initiative anti-4x4: une décision raisonnable

Berne (ots) -

juin 2011 C'est avec satisfaction qu'auto-suisse, l'Association des importateurs suisses d'automobiles, prend connaissance de la décision prise par le Comité d'initiative dominé par les Jeunes Verts de retirer «Initiative pour des véhicules plus respectueux des personnes » (mieux connue sous le nom court de «initiative anti-4x4»).

C'était couru d'avance: la fixation définitive des valeurs limites de CO₂ des voitures neuves par le Parlement, concrètement: la reprise des directives correspondantes de l'UE telles quelles rend obsolète cette initiative. Personne n'a en effet compris pourquoi on devrait adopter une initiative populaire prévoyant une valeur limite maximale des émissions de CO₂ de 250g/km alors que d'ici à l'an 2015, les émissions moyennes de CO₂ des voitures de tourisme ne devront pas dépasser les 130g, soit la moitié environ de la valeur préconisée par l'initiative.

Contrairement à «l'initiative anti-4x4», la réglementation légale des émissions de CO₂ présente aussi l'avantage de ne pas reposer sur des interdictions: ceux qui souhaitent ou doivent acheter une voiture émettant plus de 130 grammes de CO₂ pourront continuer à le faire également à l'avenir. Mais ils devront pour cela accepter de payer le prix fort, ce qui est déplaisant, mais aux yeux d'auto-suisse toujours préférable à l'interdiction de marques entières (!), de catégories de véhicules ou gammes de modèles, comme l'avait prévu l'initiative populaire.

Il n'y aura donc pas de votation. Cela est raisonnable; les citoyens auraient considéré toute autre éventualité comme un harcèlement et ce d'autant plus que chacun sait que la branche automobile a réalisé au cours des années passées d'énormes progrès en matière d'efficacité énergétique, d'émissions polluantes et de sécurité et qu'elle compte persévérer sur cette voie également à l'avenir.

Intéressant à savoir: si l'initiative anti-4x4 n'avait pas été retirée, la nouvelle réglementation des émissions de CO₂ n'aurait pas pu entrer en vigueur comme prévu au 1er janvier 2012, mais seulement avec un retard d'au moins un an. En effet, le contreprojet indirect du Conseil fédéral à l'initiative anti-4x4, qui s'inspire comme on sait de la directive sur le CO₂ de l'UE, précise dans le texte d'accompagnement que ce contreprojet ne pourra être introduit que si l'initiative anti-4x4 est soit rejetée, soit retirée. Il est donc probable que cette constellation a également exercé un impact sur la décision du Comité d'initiative de retirer l'initiative.

Contact:

Max Nötzli, Président

Tél.: +41/79/209'30'04

E-Mail: m.noetzli@auto-schweiz.ch

Internet: www.auto-suisse.ch / www.roulerintelligent.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003597/100627434> abgerufen werden.